



Possibilité d'avoir un titre de séjour cee sans visa long séjour

Par **fatben**, le **09/08/2009** à **00:26**

Bonjour,
Je suis marocaine titulaire d'un titre de séjour espagnol de 5 ans, je suis venue en France avec mon mari et mon fils qui ont tous les deux la nationalité espagnole. Mon mari travaille en CDI depuis 2007 en France et mon fils est scolarisé, j'attends un deuxième enfant et j'ai déposé une demande de carte de séjour mais à la préfecture on me demande un visa long séjour ce que je ne possède pas. Ma question est la suivante : n'est-ce que le fait d'envoyer un courrier à monsieur le préfet avec tous les justificatifs (attestation de grossesse, justificatif de domicile, avis d'impôt, contrat de travail du conjoint ...ect) me permettra d'avoir le titre de séjour sans se déplacer en Espagne pour le visa long séjour. Cordialement

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **21:55**

Bonjour,
Écrire au préfet ne sert à rien, il ne répondra pas. Vous avez la chance d'avoir un titre de séjour dans un état communautaire, c'est déjà ça.
En France, vous pourriez tout à fait demander un titre de conjoint de communautaire portant la mention "communauté européenne" sans avoir à retourner en Espagne puisqu'aucun visa n'est requis. La procédure de regroupement familial sur place pour les conjoints de communautaires est simplifiée et il suffit d'avoir un logement décent.